

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 643

présenté par

M. Berrios, M. Courtial, M. Poisson, M. Dhuicq, M. Aubert, M. Solère et M. Gaymard

**ARTICLE 11**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> septembre 2014 »

la date :

« 31 décembre 2015 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement vise à prolonger le délai de présentation du schéma régional de coopération intercommunale afin de prendre en compte les décisions des conseils municipaux nouvellement élus en mars 2014 et des conseils départementaux renouvelés en mars 2015.